

Fontainebleau Immobilier

NOS HONORAIRES

VENTES

Conformément aux usages locaux et sauf convention expresse entre les parties (indiquée au mandat),
la rémunération est à la charge de l'acquéreur

HONORAIRES MAXIMUM TVA INCLUSE : 6 %

Avec minimum forfaitaire de 9000 €

Hors frais notariés, d'enregistrements et de publicité foncière

AUTRES ACTES

Sur devis, nous consulter